

ly), et d'autres députés se sont opposés aux descriptions qui ont été faites des conditions qui existent dans la Saskatchewan, il était de leur devoir, comme il l'est encore avant l'adoption du bill, de dire au comité exactement dans quelle situation se trouvent les habitants de leurs circonscriptions et les personnes secourues dans la Saskatchewan. Ils devraient dire au comité comment ils se tirent d'affaire. Je vais le dire, moi.

Je m'arrête maintenant à la déclaration faite par l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Tripp),—et je fais cette citation, non dans le but de contredire l'honorable député, mais simplement pour montrer que je ne cite pas à faux ses paroles. A la page 571 du hansom, je constate que l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Tripp), a dit ceci :

J'ai été député à la législature de la Saskatchewan pendant huit ans, j'y ai siégé de 1934 à 1938 et je puis affirmer que tout ce qu'il a dit aujourd'hui n'est pas exact.

M. TRIPP: C'est exactement ce que j'ai dit, mais je désire faire observer aux honorables députés que je n'ai pas voulu dire que chacune des observations de l'honorable député était inexacte. Ce n'était pas ce que je voulais dire. Je le répète, j'ai dit cela dans le sens que l'on dit que toutes les roses ne sont pas rouges, ou que tous les hommes ne sont pas grands. Cette interprétation diffère grandement de celle que l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas), en fait maintenant.

M. DOUGLAS (Weyburn): Dans ce cas, l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Tripp), a, selon moi, le devoir de dire au comité jusqu'à quel point les observations de l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson), étaient vraies et jusqu'à quel point aussi elles ne l'étaient pas.

L'hon. M. GARDINER: Voici la phrase prononcée par l'honorable député d'Assiniboia.

L'honorable député a défié les membres de la Chambre de nier certaines déclarations. Je veux nier quelques-unes de celles qu'il a faites aujourd'hui.

Il ne dit pas toutes les affirmations.

J'ai été député à la législature de la Saskatchewan pendant huit ans, j'y ai siégé de 1934 à 1938 et je puis affirmer que tout ce qu'il a dit aujourd'hui n'est pas exact.

Il a dit "Je tiens à nier quelques-unes des affirmations qu'il a faites aujourd'hui en cette enceinte. Certaines étaient fausses." Cette façon de dénaturer les faits de l'honorable représentant est semblable à celles dont il est coutumier.

[M. Douglas (Weyburn).]

M. DOUGLAS (Weyburn): Permettra-t-on au ministre de l'Agriculture d'attribuer, à moi ou à tout autre membre de la Chambre, l'intention de dénaturer les faits.

M. le PRÉSIDENT: Je ne sache pas que l'on ait attribué une pareille intention. L'honorable député a fait des assertions qui ont été niées. Quand des déclarations ne sont pas véridiques, de l'avis d'un autre honorable représentant, s'il prétend que l'on a dénaturé les faits et conteste la véridicité des affirmations, cela ne constitue pas une imputation de mobiles à l'honorable député qui a fait la première assertion.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ce n'est pas du tout de cela que je parlais. Votre Honneur doit avoir entendu le ministre de l'Agriculture affirmer que c'était la façon de dénaturer les faits dont j'étais coutumier. Je ne chercherai pas à exiger du ministre de l'Agriculture une rétractation, car une telle affirmation venant de lui est de celles que nous avons eues pendant un bon nombre d'années dans la Saskatchewan, et la source d'où elles viennent ne me préoccupe guère. Le parti de la droite comprend plusieurs représentants de la Saskatchewan. Ils sont au courant des faits. Je leur demande s'ils ne conviennent pas comme moi de l'exposé de la situation qui a été fait de temps à autre. Ainsi que je le disais tantôt, d'après ces statistiques, le nombre de gens retranchés des listes de secours en août dernier était de 230,000. C'était surtout des gens censés toucher une prime sur les emblavures sous le régime du plan d'assistance à l'agriculture dans les Prairies. Le ministre a dit que la prime n'était pas payable avant décembre. Pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre, ces gens sont restés sans secours. La plupart ont dû se passer de secours pendant le mois de décembre. Dans ma propre région, les chèques sont arrivés le 22 décembre. Un bon nombre n'ont été reçus qu'en janvier et parfois en février. Je ne dis rien du plan d'assistance agricole dans les Prairies. Il était nouveau et plusieurs détails devaient être précisés. Mais ce que je tiens à dire au ministre, c'est que pendant ces mois de septembre, octobre, novembre, décembre et, dans quelques cas, janvier, il y avait de la grande misère et des privations.

Des milliers de cultivateurs et leurs familles pouvaient à peine vivre convenablement parce que les marchands leur faisaient crédit. Quand enfin ils touchèrent leurs primes, ils en devaient une bonne partie à leurs fournisseurs. Un homme chargé d'une nombreuse famille et n'exploitant qu'une petite superficie de terre touchait une faible prime et il ne fallait pas grand temps pour la dépenser. Il cherchait